

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité -Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 25 mai 2022

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille vingt-deux, le 25 mai 2022 à dix-neuf heures.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le dix-neuf mai deux mille vingt-deux, s'est rassemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Monsieur Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

ACTUALISATION DU
TABLEAU DES
EFFECTIFS

PRESENTS :

Lionel BENHAROUS, Madeline DA SILVA, Christophe PAQUIS, Nathalie BETEMPS, Daniel GUIRAUD, Lionel PRIMAULT, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Arnold BAC, Liliane GAUDUBOIS, Patrick BILLOUET, Patrick CARROUER, Lucie FERRANDON, Richard LE PONTOIS, Lisa YAHIAOUI, Gaëlle GIFFARD, Martin DOUXAMI, Simon BERNSTEIN, Mathias GOLDBERG, Brigitte BERCERON, Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG, Vincent DURAND.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Sander CISINSKI par Gaëlle GIFFARD, Moussou NIANG par Valérie LEBAS, Malika DJERBOUA par Nathalie BETEMPS, Sonia ANGEL par Richard LE PONTOIS, Isabelle DELORD par Simon BERNSTEIN, Johanna BERREBI par Christian LAGRANGE, Delphine PUIER par Christophe PAQUIS, Alice CANABATE par Lionel PRIMAULT, Bénédicte BARBET par Brigitte BERCERON, Frédérique SARRE par Vincent DURAND

ABSENTE : Hélène BERTHOUMIEUX

SECRETAIRE : Arnold BAC

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2022**OBJET : ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS****LE CONSEIL,**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales,**VU** le Code Général de la Fonction Publique,**CONSIDERANT CE QUI SUIT :**

L'ajustement des effectifs est nécessaire compte tenu du recrutement d'un adjoint administratif en remplacement d'un rédacteur ; d'un adjoint d'animation en remplacement d'un animateur ; d'une auxiliaire de puériculture principale de classe normale en remplacement d'une auxiliaire de puériculture de classe supérieure ; d'un rédacteur en remplacement d'un animateur et de la nomination sur le grade de rédacteur de 4 agentes de catégorie C de la filière administrative suite à leur réussite à concours.

VU le budget communal,**VU** l'avis du comité technique du 17 mai 2022,**VU** l'avis de la commission compétente,**VU** le rapport du représentant légal,**APRES EN AVOIR DELIBERE****ARTICLE 1 : DECIDE** de modifier le tableau des effectifs du personnel de la Commune ainsi :

Temps Complet (TC) ou Temps Non Complet (TNC)	ANCIEN EF-FECTIF		MODIFICATIONS		NOUVEL EF-FECTIF	
	TNC	TC	TNC	TC	TNC	TC
<u>EMPLOIS FONCTIONNELS</u>	-					
Directeur Général des Services	0	1	0	0	0	1
Directeur Général Adjoint des Services	0	2	0	0	0	2
Directeur des services techniques	0	0	0	0	0	0

<u>FILIERE TECHNIQUE</u>						
Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	0	0	0	0	0	0
Ingénieur en chef hors classe	0	0	0	0	0	0
Ingénieur principal	0	3	0	0	0	3
Ingénieur	0	4	0	0	0	4
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	0	1	0	0	0	1
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	0	2	0	0	0	2
Technicien	0	6	0	0	0	6
Agent de maîtrise principal	0	7	0	0	0	7
Agent de maîtrise	0	6	0	0	0	6
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	15	0	0	1	15
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	47	0	0	1	47
Adjoint technique	3	122	0	0	3	122

<u>FILIERE ADMINISTRATIVE</u>						
--------------------------------------	--	--	--	--	--	--

Directeur de cabinet	0	1	0	0	0	1
Collaborateur de cabinet	0	1	0	0	0	1
Attaché principal	0	14	0	0	0	14
Attaché	1	21	0	0	1	21
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	0	5	0	0	0	5
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	0	3	0	0	0	3
Rédacteur	0	16	0	4	0	20
Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe	1	16	0	-1	1	15
Adjoint administratif pal de 2^{ème} classe	0	23	0	-1	0	22
Adjoint administratif	0	27	0	-1	0	26

FILIERE CULTURELLE

Assistant de conservation pal de 1 ^{ère} classe	0	0	0	0	0	0
Assistant de conservation	0	1	0	0	0	1
Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	0	0	0	0	0	0
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^e cl	0	1	0	0	0	1
Adjoint du patrimoine	0	0	0	0	0	0
Professeur EA classe normale	1	0	0	0	1	0
Assistant d'enseignement artistique pal 1 ^{ère} cl	8	4	0	0	8	4
Assistant d'enseignement artistique pal 2 ^{ème} cl	4	0	0	0	4	0
Assistant d'enseignement artistique	10	0	0	0	10	0

FILIERE SOCIALE

Conseiller Socio-éducatif	-	0	0	0	0	0
Assistant socio-éducatif	0	3	0	0	0	3
Moniteur-éducateur	0	1	0	0	0	1
Educateur jeunes enfants de classe exceptionnelle	0	2	0	0	0	2
Educateur jeunes enfants	0	9	0	0	0	9
ASEM principal de 1 ^{ère} classe	0	4	0	0	0	4
ASEM principal de 2 ^{ème} classe	0	4	0	0	0	4
Agent social principal de 1 ^{ère} classe	0	3	0	0	0	3
Agent social principal de 2 ^{ème} classe	0	5	0	0	0	5
Agent social	0	11	0	0	0	11

FILIERE MEDICO-SOCIALE

Puéricultrice cadre supérieur de santé	-	0	0	0	0	0
Puéricultrice cadre de santé	0	0	0	0	0	0
Puéricultrice de classe supérieure	0	0	0	0	0	0
Puéricultrice de classe normale	0	2	0	0	0	2
Cadre de santé	3	0	0	0	3	0
Infirmière en soins généraux de cl normale	0	2	0	0	0	2
Infirmière en soins généraux de cl supérieure	0	1	0	0	0	1

Psychologue hors classe	1	0	0	0	1	0
Psychologue de classe normale	2	1	0	0	2	1
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	0	8	0	-1	0	7
Auxiliaire de puériculture de classe normale	1	15	0	1	1	16

FILIERE ANIMATION	-					
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	0	1	0	0	0	1
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	1	2	0	0	1	2
Animateur	2	6	0	-2	2	4
Adjoint d'animation principal de 1 ^e classe	1	10	0	0	1	10
Adjoint d'animation principal de 2 ^e classe	0	7	0	0	0	7
Adjoint d'animation	52	48	0	1	52	49

FILIERE SPORTIVE	-					
Conseiller APS	0	0	0	0	0	0
Educateur APS principal de 1 ^{ère} classe	1	1	0	0	1	1
Educateur APS principal de 2 ^{ème} classe	0	2	0	0	0	2
Educateur APS	4	0	0	0	4	0

FILIERE POLICE MUNICIPALE	-					
Chef de service de police municipale	0	1	0	0	0	1
Brigadier-chef principal	0	5	0	0	0	5
Gardien brigadier	0	10	0	0	0	10

EMPLOIS NON CLASSES	-					
Médecin de soin et chirurgiens-dentistes	11	2	0	0	10	3

109 515

624

109 515

624

ARTICLE 2 : DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2022 et budgets suivants au chapitre 012.

ARTICLE 3 : DIT que cette délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, à Monsieur le Trésorier municipal des Lilas et affichée en mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas

Lionel BENHAROUS



Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de son affichage le

(pendant une durée continue de 2 mois)

31 MAI 2022

Délibération votée par :
Voix pour : 34
Voix contre :
Abstentions :
NPPV :

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

093-219300456-20220525-D74-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/05/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de son affichage. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.